



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 242-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.361

Déposée le : 29.11.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Feuz (Bern, UDC) (porte-parole)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)
Schüpbach (Huttwil, UDC)

Cosignataires : 2

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 02.12.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Monuments historiques et police des constructions à la Reithalle : ici aussi, le canton doit prêter main-forte

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de contrôler le respect des dispositions concernant la protection des monuments historiques pour la Reithalle de Berne ;
2. de contrôler la police des constructions à la Reithalle de Berne.

Développement :

La Reithalle de Berne est un monument historique classé dans la plus haute catégorie de protection. Depuis des dizaines d'années, ce bâtiment est peinturluré et défiguré. Le service des monuments historiques de la ville ne fait rien et les requêtes visant à conditionner les contrats de prestations avec la Reithalle à l'obligation de protéger le patrimoine ont échoué. De même, la récente intervention du premier auteur de cette motion n'a pas été jugée urgente.

Comme la ville n'a que faire de la protection du patrimoine, c'est au canton d'intervenir, et ce, tant au niveau du respect des monuments historiques que de la police des constructions.

Motivation de l'urgence : il existe un risque d'aggravation des dommages. Le Bureau du conseil de la ville de Berne a refusé d'accorder l'urgence à une motion similaire. Pourtant, il faut agir de toute urgence !

Réponse du Conseil-exécutif

Destinataires

- Grand Conseil